



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Boghal

COMMUNE DE NDIAMACOUTA

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2022 - 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NDIAMACOUTA	4
1.1. Le milieu physique	Erreur ! Signet non défini.
1.1.1. La situation géographique	4
1.1.2. Reliefs et sols	7
1.1.3. Le climat.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.5. La pluviométrie	Erreur ! Signet non défini.
1.1.6. La faune et la végétation	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Le milieu humain	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1. L'historique du peuplement.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2. La répartition de la population.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.3. L'état et la dynamique de la population .	Erreur ! Signet non défini.
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE	
DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	12
2.1. La Vision de Développement	12
2.2. Les axes stratégiques de développement.....	12
III. ACTIONS RETENUES.....	12

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que « **dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune** ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le GERAD¹ comme partenaire financier et technique, a coordonné techniquement, en 2017, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Ndiamacouta.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

¹ Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NDIAMACOUTA

1.1. La situation géographique



Le département de Bounkiling est situé dans la région de Sédhiou. Il est érigé en département suite au redécoupage territorial de 2008 par le décret n° 2008-747 du 10 juillet 2008 portant création de départements et d'arrondissements. Pour rappel, la modification des articles 1 et 2 de la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 change les contours du découpage administratif du territoire national et induit la réduction du ressort territorial de certaines entités administratives.

Le département compte trois arrondissements que sont : Boghal, Bona et Diaroumé. Bounkiling constitue le plus vaste département de sa région avec une superficie de 2 829,38 km² soit 38,6 % de la superficie régionale. La population totale du département est estimée à 145 570 habitants, soit une densité moyenne de 51,45 habitants/km².

Le climat soudano-guinéen, chaud et humide, se caractérise par de fortes précipitations qui s'étalent de juin en octobre et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. La moyenne des précipitations tourne autour de 1.000 mm par an. Le relief est essentiellement composé de plateaux, de vallées et de bas-fonds. Le département est arrosé par le fleuve Soungrougrou qui le sépare du département de Sédhiou.

La spécificité de ce département est qu'il constitue dans toute sa partie septentrionale, une frontière avec la Gambie. Son organisation et son expansion se déroulent, en trame de fond, dans un espace trans-gambien. Cette position transfrontalière lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région. Egalement, elle explique en partie le processus de recomposition territoriale amorcé depuis sa création.

La commune de Ndiamacouta, avec une superficie de 1,5 km² et une population de 8.108 habitants a une densité moyenne de 5 405,33 habitants au km². C'est une ancienne communauté rurale de l'arrondissement de Boghal et du département de Bounkiling. C'est en 2011, qu'elle a été scindée pour créer la commune de Ndiamacouta et une nouvelle commune Ndiamalathiel. La carte n°1 montre les limites de la commune avec :

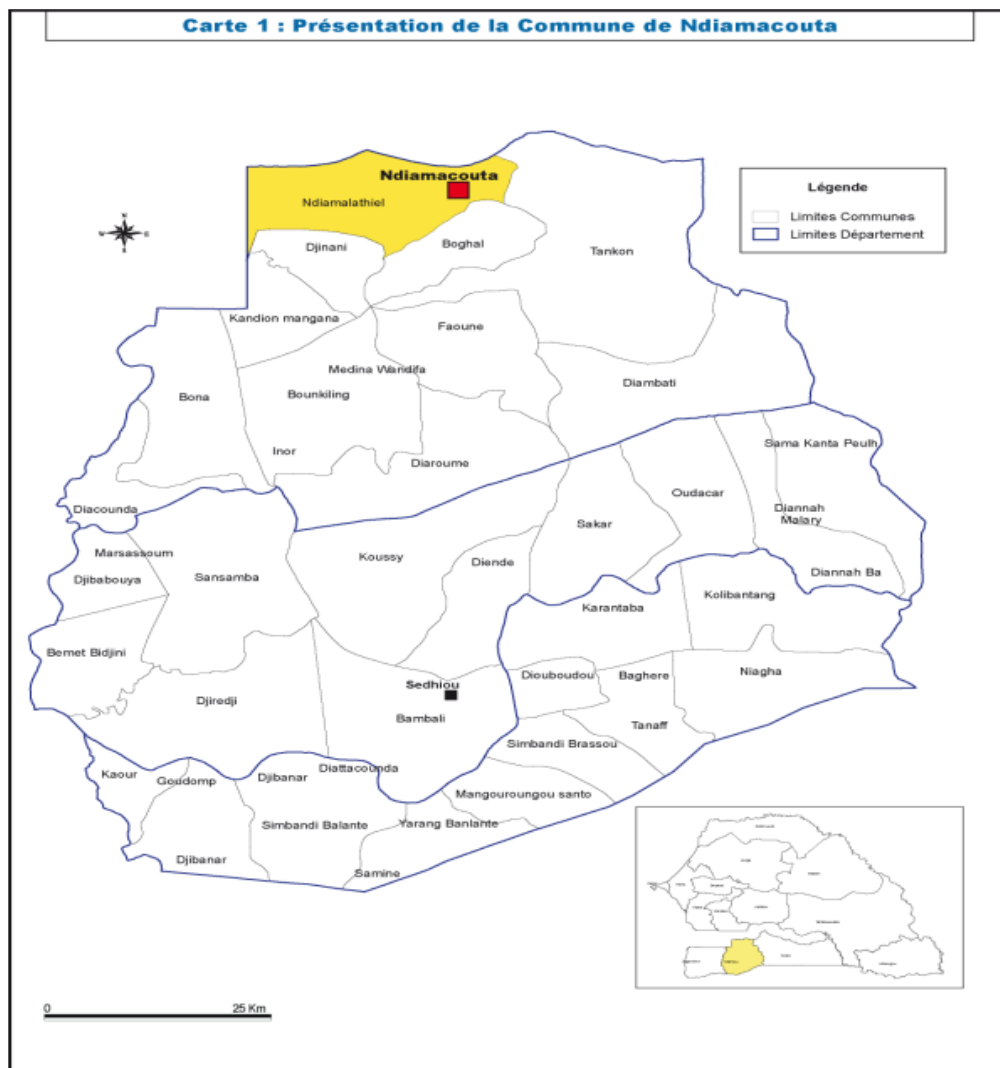
-  au Nord par la République de la Gambie ;
-  à l'Est et au sud-ouest par la commune de Ndiamalathiel.

La spécificité de ce département est qu'il constitue dans toute sa partie septentrionale, une frontière avec la Gambie. Son organisation et son expansion se déroulent, en trame de fond, dans un espace transgambien. Cette position transfrontalière lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région. Egalement, elle explique en partie le processus de recomposition territoriale amorcé depuis sa création.

La commune de Ndiamacouta, avec une superficie de 1,5 km² et une population de 10.149 habitants² (4998 hommes & 5151 femmes), a une densité moyenne de 6.766 habitants au km². C'est une ancienne communauté rurale de l'arrondissement de Boghal et du département de Bounkiling. C'est en 2011, qu'elle a été scindée pour créer la commune de Ndiamacouta et une nouvelle commune Ndiamalathiel.

Le Décret n°2011-705 portant création d'une commune et d'une communauté rurale (Ndiamalathiel) dans le département de Bounkiling, région de Sédhiou fixe les limites de la commune de Ndiamacouta, à partir de la grande Mosquée du village comme suit :

- Au nord : 2,5 km en direction du village de Kayeff (Gambie) ;
- Au sud : 1,5 km en direction de la commune de Ndiamalathiel ;
- A l'est : 1,5 km en direction du village de Touba Fall ;
- A l'ouest : 1,5 km en direction du village de Dator.

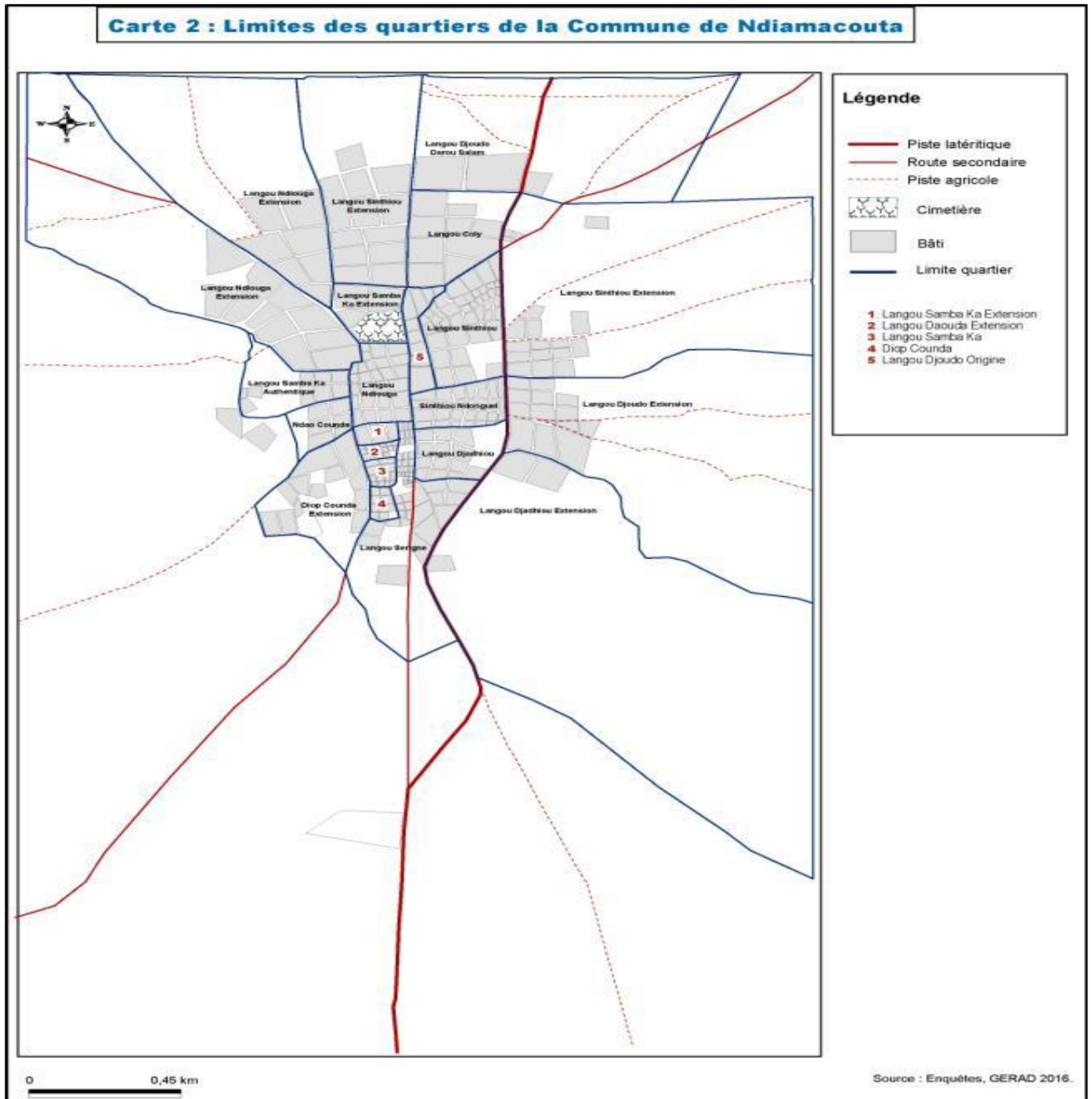


Ndiamacouta se singularise par sa position stratégique sur la transgambienne à quelque 5 km de la ville de Soma (Gambie). Elle est

² Recensement administratif de Mai-Juin 2020

également marquée par des activités agropastorales qui participent à la diversification de l'économie locale.

La commune est découpée en 11 quartiers ou « langou » qui sont interconnectés et marqués par une absence totale de lotissements comme indiqué dans la carte n°2 ci après.



1.2. Processus d'occupation et d'organisation de l'espace

L'occupation territoriale de Ndiamacouta est l'aboutissement d'un processus migratoire, marqué par le déplacement de trois frères et qui remonte d'avant la colonisation. Les facteurs qui ont dicté le déplacement de ces trois frères sont l'expansion de la religion et l'exploitation des terres agropastorales.

- ✚ La commune de Ndiamacouta est essentiellement peuplée par l'ethnie Al Puular, des Torodo provenant du Fouta. En effet, les trois frères Ismaël Mba, Demba Mba et Alkaly Mba accompagnés de leur soeur (Mahany Mba) ont quitté le village de Dimate Diery vers le Halwar (Fouta) vers 1800 pour d'abord faire une escale dans le Saloum où l'un des frères Alkaly Mba a perdu l'âme.
- ✚ Par la suite (vers 1803), ils se sont déplacés en Gambie (Diègnère) pour poursuivre la recherche de ladite cité religieuse. C'est vers 1805 que les frères ont localisé le site actuel de la commune Ndiamacouta. Ismeal Demba Mba fût le 1^{er} chef de village. Après son règne il y'a eu 40 successeurs. Les Cissé de l'Ouest sont les gardiens de la chefferie, ils sont les descendants d'Ismaël Mba. Les Cissé de l'Est descendant de la soeur ne pourront pas être chef de village.
- ✚ L'organisation spatiale de la commune de Ndiamacouta se traduit par un découpage historique et clanique. En effet, les réalités traditionnelles et coutumières de la commune ont dicté le découpage des quartiers qui sont morcelés en fonction de l'appartenance familiale. En raison de l'expansion démographique, chaque quartier d'origine appelé **Langou** (en langue locale) a son extension appelé **Sinthiou** qui maintient le même nom que leur site originel. De ce fait, les habitants de ces extensions dépendent toujours de leur localité d'origine où ils viennent s'acquérir du partage des biens, des investissements, des projets, etc.
- ✚ Par ailleurs, l'occupation spatiale de la commune met en évidence la localisation des habitations en nébuleuse très désordonnée sans aucune forme d'organisation. Les quartiers Langou Samba Kâ, Langou Ndiouga et Langou Serigne qui constituent le noyau originel sont mal tracés et parsemés de cases en terre cuite ou Banco avec des terrains non lotis : les habitats y sont congestionnées et souvent discontinus. Ils sont séparés par de petites ruelles très exiguës, ce qui marque fortement la promiscuité de la population.
- ✚ Les quartiers périphériques qui correspondent à la nouvelle zone d'extension connaissent une mutation faisant état de différenciation dans le mode d'habitat : dans ces quartiers, les habitats sont de caractère moderne dominés par des constructions nouvelles avec des toits en dur. Les maisons modernes en matériaux durables (briques en ciment, terrasse) sont répertoriées généralement dans les quartiers d'extensions : Langou Ndiouga et Langou Samba Kâ. On note l'existence de quelques immeubles en R+1 ou R+2 au niveau de ces quartiers. On distingue ainsi deux caractéristiques majeures : un habitat en modernisation au niveau des zones d'extension et un habitat encore traditionnel dans le noyau originel de la commune. Les extensions rapides de la commune diminuent de plus en plus la disponibilité des terres arables.

La recomposition territoriale de Ndiamacouta révèle jusqu'à cette période un effort de régulation souple de la question foncière entre les populations de la commune. En effet, selon les témoignages recueillis et les informations triangulées, la terre qui appartient à un lignage ne constitue pas encore une valeur marchande. Elle ne constitue guère une source de conflit entre les populations de la commune car chaque famille reconnaît éminemment les limites traditionnelles de son patrimoine foncier.

Cependant, les enjeux sont plus importants entre Ndiamacouta et la commune de Ndiamalathiel. L'érection de Ndiamalathiel en commune a entraîné un enjeu de leadership entre ces deux communes. En effet, suite à la communalisation intégrale, Ndiamacouta qui était la commune mère se retrouve dans un espace réduit, ceinturé de part et d'autre par la nouvelle commune de Ndiamalathiel qui, administrativement, détient toute la puissance foncière au détriment de Ndiamacouta. De ce fait, la commune de Ndiamacouta perd la majeure partie de son patrimoine foncier qui, à l'heure actuelle, appartient à la nouvelle commune de Ndiamalathiel.

Cette situation entraîne des conflits de leadership entre ces deux communes : traditionnellement, les populations de Ndiamacouta considèrent toujours leurs terres qui se trouvent dans l'enceinte du territoire de Ndiamalathiel comme leur propriétaire mais administrativement ces terres font parties du patrimoine foncier de Ndiamalathiel. D'ailleurs, des conflits fonciers ont opposé ces deux communes lors de l'implantation du barrage de Ndiamacouta. Le site choisi faisant parti de la limite administrative de Ndiamalathiel, les autorités locales de cette commune, ont considéré que son implantation entraînerait une violation de leurs terres alors que traditionnellement les populations de Ndiamacouta considèrent le site comme leur propriétaire. Il a fallu, l'intervention de l'autorité administrative (sous-préfet Boghal) pour que l'implantation du barrage ait lieu.

« Victime du nouveau découpage administratif », que les populations considèrent comme purement politique, la commune de Ndiamacouta se retrouve actuellement sans réserve foncière. Cette situation constitue un véritable enjeu pour la commune car malgré sa tendance vers l'urbanisation, Ndiamacouta reste une commune rurale avec une prédominance des activités agropastorales.

La position de la commune de Ndiamacouta en tant qu'espace transfrontalier constitue un atout majeur qui pourrait le rendre attractif à partir d'une mise en valeur axée sur l'implantation des équipements structurants (désenclavement de la zone par la construction d'infrastructures routières) et la promotion des ressources existantes pour un développement des filières, dans le cadre d'une politique d'aménagement des espaces transfrontaliers couplée d'une stratégie de gestion efficace et durable rendue possible dans le cadre de l'intercommunalité.

1.3. Caractéristiques topographiques et climatiques

Située dans la partie nord-est du département de Bounkiling, Ndiamacouta se particularise par un relief plat marqué essentiellement par deux (02) principales unités orographiques: des plateaux et des vallées. Ce relief bas est formé par des plateaux qui atteignent rarement 45 mètres de hauteur. C'est cette topographie qui commande la répartition des types de sols.

En ce qui concerne les sols, ils sont globalement riches avec de grandes aptitudes pour la pratique de l'agriculture. Trois types de sols : **Les Deck-Dior, Les sols Deck et Les Kaadje**

Le patrimoine hydrographique est représenté par quelques vallées et mares à faibles profondeurs. Ces cours d'eau sont généralement repérés dans les parties Est et Ouest de la commune et sont caractérisés par leur aspect temporaire durant l'année (maximum 02 à 03 mois).

Les mares Ranerou (35m), Kouy kouy (20m), Belal (47 m), et Diallocounda (26 m) constituent les principaux lieux de prédilection des agriculteurs et éleveurs. Ces derniers utilisent ces points d'eaux pour l'abreuvement du bétail et le développement de certaines activités agricoles tels que le maraîchage dans une moindre mesure. Ces zones agropastorales sont affectées par leur tarissement précoce.

La commune dispose d'un barrage aménagé qu'il partage avec la commune de Ndiamalathiel, Alimenté par la vallée Dator, le barrage a également une durée de rétention d'eau temporaire (2 mois maximum) d'où la nécessité de cibler des mesures d'aménagement pour assurer une rétention plus longue pendant la saison sèche.

Les facteurs pluviométriques en plus des caractéristiques pédologiques ont favorisé la mise en place d'un peuplement arborescent assez dense. La composition végétale de la commune, malgré une surexploitation, continue à garder une certaine diversité. La végétation de type soudano-guinéen est en effet marquée par deux caractères essentiels : la diversité et la densité des espèces. Le tissu végétal présente les spécificités suivantes :

- **une strate arborée composée d'arbustes et d'arbres,**
- **une strate herbacée bien fournie,**
- **une strate arbustive.**

Il s'agit d'un climat de type soudano-guinéen, de caractéristiques chaud et humide. C'est ce qui est à l'origine des pluies relativement abondantes que réceptionne la zone, soit 1400 mm d'eau en moyenne par an. Le climat est constitué de deux saisons qui s'alternent comme suit :

- une saison sèche qui dure de novembre à mai, soit une période de 7 mois ;
- une saison pluvieuse qui dure cinq mois, de juin à octobre (autour de 1000 mm en moyenne par an).

Pour ce qui est des températures, les moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier (entre 25 et 30°C), et les plus élevées sont notées entre mars et septembre (entre 30 et 40°C). Elles présentent ainsi d'importantes variations : une saison sèche de l'ordre de 26°C en moyenne et une saison chaude qui s'accompagne de hautes températures pouvant dépasser les 35°C.

Le diagnostic de la pluviométrie montre des variations sensibles d'une année à une autre. Tantôt on note une baisse au niveau de la station, tantôt on note une augmentation. Cette dernière se manifeste de différentes manières : elle peut se sentir en termes de nombre de jours de pluie ou encore en termes d'intensité de la pluie (durée journalière). Ce qui illustre une instabilité climatique qui peut constituer une menace sur les activités agropastorales et par conséquent impacter sur le niveau de vulnérabilité des populations.

1.4. Caractéristiques socio démographiques

La commune de Ndiamacouta, au-delà de l'aspect groupé de son habitat, présente une inégale répartition de sa population au gré des anciennes installations familiales.

❖ Une inégale répartition démographique

D'après les résultats du diagnostic, la commune compte 10.149 habitants, répartie entre 11 quartiers et 670 ménages. Le tableau et la carte ci-après donnent une présentation détaillée de la répartition démographique des quartiers de la commune.

❖ Composition ethnique, vie religieuse et aspects migratoires

Un peuplement ethnique Peulh : la commune est majoritairement peuplée par les Peulhs. Les autres communautés sont minoritaires et sont représentées par les wolofs, les sérères et les mandingues. Les wolofs sont plus concentrés dans les quartiers de Langou Coly et de Sinthiou Ndonguel. Ce dernier est également le siège des sérères et des mandingues.

❖ Occupation du sol

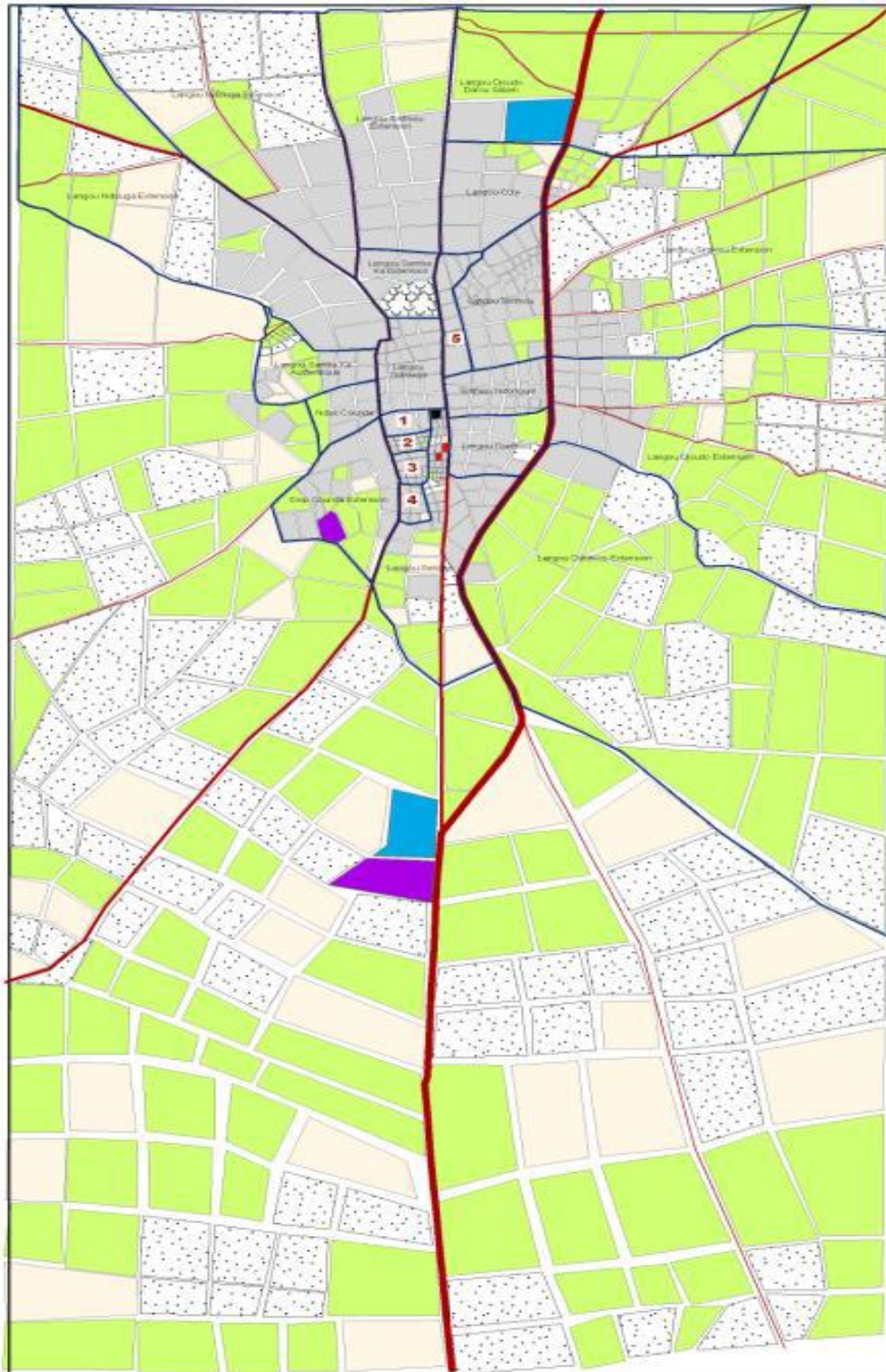
Les principaux types d'occupations du sol sont représentés dans la carte n° ci-après. Il s'agit de :

- ✚ l'habitat qui occupe 62 ha soit 84% de la superficie totale ;
- ✚ les équipements 1,03 ha soit 1% de la superficie totale ;
- ✚ les espaces verts occupent 0,05 ha.

Si l'on se réfère aux normes appliquées en milieu urbain, on constate un déséquilibre réel dans l'occupation de l'espace. Les espaces verts par exemple qui devraient représenter au moins 20% du périmètre communal sont presque inexistantes (0,05 ha). Par contre, l'habitat occupe la quasi-totalité de la superficie communale (84%) or les normes d'occupation urbaine souhaitables sont fixées entre 45 et 55%. Les équipements, en revanche n'occupent que 1% de la superficie totale, ce qui souligne un déficit en équipement et en infrastructure au niveau de la commune.

La réserve foncière de la commune n'est estimée qu'à 7,6 ha. Cette situation cumulée à la croissance démographique accélérée fait du foncier un enjeu important vu les possibilités d'extensions très limitées au niveau de la commune. Des efforts doivent être consentis en matière d'aménagement urbain dans la Commune.

Carte 3 : Occupation du sol de la Commune de Ndiamacouta



Légende

- Piste latéritique
 - Route secondaire
 - - - Piste agricole
 - Limite quartier
 - Equipements scolaires
 - Equipements administratifs
 - Equipements sanitaire
 - Equipements socio-collectifs
 - Cimetière
 - Zone de culture
 - Végétation
 - Sol nu
 - Bâti
 - Limite Ndiamacouta
- 1 Langou Samba Ka Extension
 - 2 Langou Daouda Extension
 - 3 Langou Samba Ka
 - 4 Diop Counda
 - 5 Langou Djoudo Origine

Source : Enquêtes, GERAD 2016.

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

Le projet de territoire est un outil qui doit permettre au territoire de Ndiamacouta de définir les axes de son développement pour les 3 ans à venir. Il s'agit d'un projet global de développement abordant l'ensemble des domaines social, économique et environnemental du territoire. Le projet de territoire est un document de référence pour la commune de Ndiamacouta. Il présente les grandes orientations stratégiques et les voies choisies pour atteindre les objectifs définis ainsi que le plan de mise en oeuvre.

Il s'agira surtout de « **promouvoir le développement local de la commune de Ndiamacouta à travers une amélioration des conditions de vie socio-économique des populations et un renforcement de la gouvernance locale** »

Le diagnostic territorial a montré que la commune de Ndiamacouta est marquée par une forte problématique de développement territorial. En dépit de ses potentialités économiques (cultures céréalières et maraîchères, disponibilité des terres, existence de cheptel, etc.), la zone reste confrontée à plusieurs défis relevant du développement territorial

2.2. Les axes stratégiques de développement

Le projet de territoire compte trois (3) axes stratégiques qui recourent les objectifs spécifiques ci-dessus :

Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;

Axe 2 : Développement durable de l'économie locale ;

Axe 3 : Promouvoir la gouvernance locale.

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTE	Renforcer en construction et équipement en vue d'ériger le poste de santé en centre de santé	commune	35000	35000		70000
	renforcer l'équipement de deux cases de santé	commune	6000			6000
	construire une morgue	Poste de santé	10000			10000
EDUCATION	construire la case des tout-petits	commune		25000	25000	50000
	clôturer 3 écoles élémentaires	écoles élémentaires		30000		30000
	construire et équiper 9 salles de classe	écoles élémentaires	25500	25500	25500	76500
	construire une Daara moderne	commune		50000	50000	100000
	construire une cité des enseignants (PM ³)	commune				0
HYDRAULIQUE	construire un château d'eau de 250m ³ /25m	commune	61000	61000		122000
	étendre le réseau d'Adduction d'Eau Potable sur 5000m	commune		15000	10000	25000
	clôturer le périmètre du forage	commune	2500			2500
ASSAINISSEMENT	créer et aménager un site de retenu d'eau pluviale (PM)	en amont				0
	promouvoir la réalisation des latrines modernes dans les ménages	commune	20000	20000	20000	60000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	reboiser la piste Ndiamacouta - Sénoba (13 km)	le long de la piste	5000			5000
	appuyer le comité environnemental de la commune en matériels (pelles, pics, sachets, etc.)	commune	500	500	500	1500
	renforcer en moyens techniques le comité communal de l'environnement pour protéger la forêt	commune	500		500	1000

³ Pour Mémoire

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	créer et aménager un centre d'évacuation et de traitement des ordures ménagères (PM)	commune				0
	créer et aménager une place publique	commune		15000		15000
Jeunesse et sport	clôturer le terrain de sport municipal multifonctionnel	commune	10000			10000
	construire un centre socio-économique multifonctionnel	commune		25000	25000	50000
Sous-total secteurs sociaux			176000	302000	156500	634500
Secteurs économiques						
AGRICULTURE	créer et aménager une ferme intégrée	commune	15000	10000		25000
	acquérir l'équipement agricole (motoculteur, houe sine, charrues, etc.) pour les paysans	commune		10000	10000	20000
	créer et aménager 3 périmètres maraîchers	commune	18000	18000	18000	54000
	acquérir les équipements pour l'allègement des travaux de femme (moulins, décortiqueuse, etc.)/PM	commune				0
	Revitaliser 2 vallées (PM)	commune				0
	construire un magasin céréaliier	commune		15000		15000
ELEVAGE	construire un magasin de stockage d'aliments de bétail	commune	8000			8000
	créer un parc à vaccination	commune		5000		5000
PECHE	Construire 2 étangs piscicoles	commune			1900	1900
FORESTERIE	Installer une unité de transformation des fruits forestiers	commune			25000	25000
Sous-total secteurs économiques			41000	58000	54900	153900
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE ET ARTISANAT	étendre le marché (construire des souks, clôture, toilettes)	commune	10000	10000		20000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	créer un centre de formation professionnel dédié à l'artisanat	commune	30000	20000		50000
	Appuyer les artisans locaux en matériels (PM)	commune				0
TRANSPORT ET COMMUNICATION	construire une gare routière	commune		25000	25000	50000
	Aménager les rues en pavée (PM)	commune				0
	Bitumer l'axe Saré Alkaly - Ndiamacouta (PM)	commune				0
	Renforcer "Kabada FM" en matériels et clôturer le bâtiment (PM)	commune				0
Culture	renforcer en capacité les troupes théâtrales (02)	commune		5000		5000
Electricité	étendre le réseau électrique (12 km)	commune	32000	32000	32000	96000
	Renforcer l'éclairage public (PM)	commune				0
Sous-total secteurs d'appui à la production			72000	92000	57000	221000
Gouvernance						
formation	renforcer en capacités les élus et les acteurs locaux sur la gestion du foncier	commune	500		500	1000
	renforcer les élus sur la mobilisation des ressources fiscales locales	commune	500		500	1000
	moderniser le bureau d'état civil	commune	13000			13000
	renforcer en capacité les agents de l'état civil et les délégués de quartiers	commune		1000		1000
Sous-total Gouvernance			14000	1000	1000	16000
Total PTI			303000	453000	269400	1025400

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Ndiamacouta est de **un milliard vingt cinq millions quatre cent milles (1.025.400.000) francs CFA.**